MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement RU.02.2011.17 modifiant le règlement de zonage RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil et de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RU.02.2011.17 et intitulé :

Projet de règlement numéro RU.02.2011.17 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil et de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments.

Ce projet de règlement comporte certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments, dont le nombre de matériaux de revêtement mural autorisés pour un bâtiment, l'identification du mur de façade, la hauteur d'une porte de garage attenant. Le projet de règlement vise également à permettre certaines constructions ou bâtiments par-dessus des bâtiments et à préciser les matériaux prohibés comme remblai.

Conformément au Règlement numéro 68-33-24 de la MRC d'Argenteuil, ce projet de règlement vise également à retirer la possibilité d'effectuer des travaux dans un milieu humide fermé dans la zone Hv-1.

Une assemblée de consultation aura lieu le **mercredi 7 mai 2025 à 18 h 45** à la salle communautaire Strong, située au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec.

Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. De plus, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions concernant le projet de règlement numéro RU.02.2011.17 à la direction générale par courriel à questions@mille-isles.ca, avant la consultation.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Mille-Isles, du lundi au vendredi de 7 h 45 à 16 h 30, ou sur le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles, sous l'onglet « règlements municipaux ».

Donné à Mille-Isles, ce 17e jour d'avril 2025.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier